

77 - Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et participation aux projets culturels - Participation au Contrat Educatif Local

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- pour des séjours en classes transplantées ou de découverte :

- Ecole maternelle Helvétie : séjour à Pierrefontaine-les-Varans de 28 élèves de grande section les 17 et 18 novembre : subvention de 558 €.

En cas d'accord, cette somme sera versée sur le compte de la coopérative de l'école précitée et prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Il est par ailleurs proposé de soutenir les actions suivantes :

- Association Croq'livre (lecture-écriture) : accueil des enfants et des parents autour de la lecture de contes tous les après-midi du mois de juillet : subvention : 3 000 €,
- Association Les 35 Lez'arts à l'école : poursuite du projet engagé sur l'école élémentaire Brossolette qui donnera ultérieurement lieu à la présentation d'un spectacle avec ateliers chant, théâtre, expression corporelle, image... : subvention de 5 000 €,
- Association Léo Lagrange : travail tout au long de l'année sur la prévention de la violence à l'école élémentaire Charles Fourier destiné aux élèves, mais aussi aux enseignants, aux parents ainsi qu'aux intervenants municipaux sur site, notamment les surveillants-animateurs du restaurant scolaire : subvention : 2 000 €.

- à titre de soutien au fonctionnement de certaines associations, une reconduction de la subvention 2010, soit :

- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (PCPE) : 1 978 €
- Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) : 658 €
- Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) : 1 500 €
- Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) : 1 525 €.

En cas d'accord, le montant total de ces subventions, soit 15 661 €, sera versé sur le compte des différents opérateurs et prélevé au chapitre 65.213/6574 CS 21100 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice, par un transfert de crédit de 14 000 € en provenance du chapitre 011.213/6042 CS 21100.

Il est enfin proposé au Conseil Municipal de procéder au reversement de la participation de l'Etat aux écoles et associations proposant des activités :

- au titre des accueils de loisirs :

- 1 500 € à la MJC de Palente
- 1 500 € à la MJC de Clairs-Soleils
- 1 500 € au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux
- 1 500 € à l'ASEP

- au titre du Contrat Educatif Local :

- 1 000 € à la Rosemonde pour les activités proposées le soir aux enfants de l'école
- 1 500 € à la MJC de Palente pour soutenir la Fanfare à l'Ecole
- 1 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Doubs pour renforcer les actions de lecture auprès des écoles maternelles
- 1 500 € au Collège Diderot pour soutien du projet «Vasco» séjour de remise à niveau pour les enfants de 3^{ème}.

En cas d'accord, le montant total de ces subventions, soit 11 000 €, sera versé sur le compte des différents opérateurs et prélevé au chapitre 65.824/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«M. LE MAIRE : C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme FELLMANN, Mme TISSIER, M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme FALCINELLA, Mme HINCELIN, M. LEUBA et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011